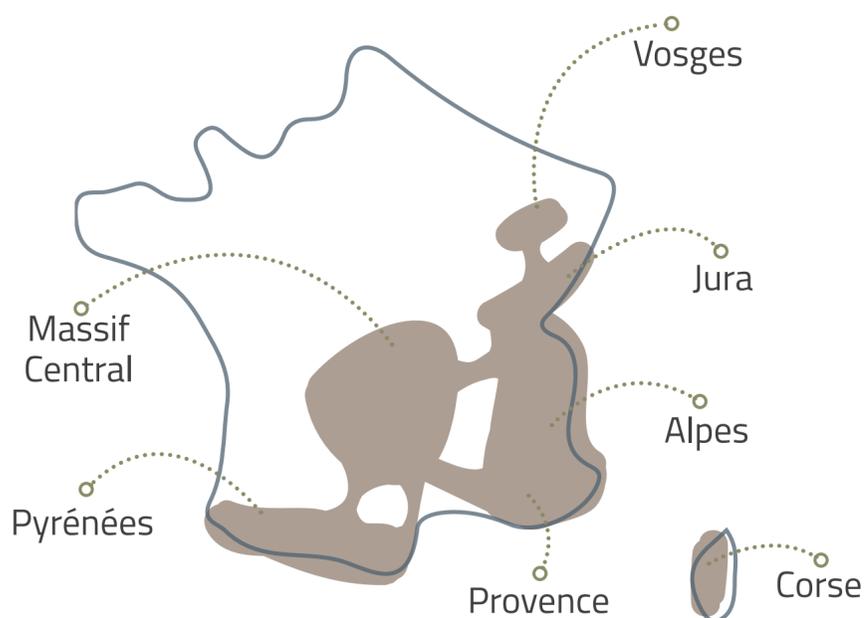




# TRANSHUMANANCE 2019 2021

Démarche de reconnaissance de la Transhumance comme **Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO)**

**PRINCIPALES ZONES GÉOGRAPHIQUES CONCERNÉES :**



## LES ENJEUX

**Mettre en valeur les spécificités** des pratiques vivantes liées à la transhumance existantes sur le territoire national

**Revaloriser et communiquer sur ces pratiques**

**Identifier et anticiper les points de rupture** dans la transmission des savoir-faire et des savoir-être

**Identifier les capacités d'adaptation de la transhumance** aux enjeux techniques, économiques, sociétaux et environnementaux actuels

**Prendre conscience des retombées connexes que cette reconnaissance aura à terme pour un territoire :** tourisme, économique...Ce n'est pas une protection avec des réglementations mais bien une démarche de promotion.

## LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION

**1** La réalisation d'une fiche d'inventaire unique de la transhumance en France qui synthétisera les différentes fiches des territoires concernés.

**2** Internationalisation de la démarche avec d'autres pays, dont l'Espagne, qui souhaitent s'agréger au premier dossier reconnu en décembre 2019 à l'UNESCO déposé par l'Italie, la Grèce et l'Autriche.

Pour plus d'informations : [www.racesdemassif.com](http://www.racesdemassif.com)



**AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**